

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.





EGLISE DE SAINT-CLET DE SOULANGES

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. 6

AVRIL 1900

No. 4

---

### SAINT-CLET DE SOULANGES

---

Le 24 septembre 1849, Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, lançait un décret pour l'érection d'une paroisse dans le comté de Vaudreuil, seigneurie de Soulanges—le comté de Soulanges n'a existé qu'en 1853.

Cette paroisse, qui comprenait les concessions de Sainte-Anne ou Côte Rouge, de Saint-Jacques, de Saint-Emmanuel et du Ruisseau Saint-Hyacinthe, fut placée sous le vocable de saint Clet, pape et martyr. Une proclamation du gouverneur, lord Elgin, reconnut cette paroisse canonique et lui donna l'existence civile, le 14 mars suivant.

Tout ce territoire, auquel on a ajouté quelques terres par un décret en date du 24 février 1871, faisait partie de la paroisse de Saint-Ignace du Côteau-du-Lac. Messire Théophile Brassard, alors curé de cette dernière paroisse, fit, en 1849, l'élection des syndics qui devaient acheter un terrain, procéder à la répartition légale, puis bâtir église, presbytère et dépendances curiales. Le site de la nouvelle église fut marqué à l'endroit où elle se trouve maintenant, par Messire Paul-Loup Archambault, archiprêtre, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, vicaire-général de Mgr Bourget et curé de Vaudreuil.

Ainsi s'évanouirent à jamais les espérances des habitants du Ruisseau, nord et sud, qui, depuis vingt ans, avaient dépensé beaucoup d'argent en voyages, en démarches auprès des évêques de Québec, et même en bâtisses, puisqu'ils avaient construit une chapelle et un presbytère au village du Ruisseau, aujourd'hui Pont-Château.

En principe, ils étaient opposés au site de la nouvelle église, mais voyant le terrain leur échapper et ne voulant pas perdre toute la partie, en allant au Côteau-du-Lac, ils se rallièrent aux citoyens du haut de la paroisse, pour bâtir avec eux sur le rang de Saint-Jacques.

Tout alla si bien qu'au bout d'une année et quelques mois, toutes les bâtisses furent à peu près achevées. Cependant, dans le but d'agrandir plus tard l'église, on ne fit qu'une façade provisoire en bois. La façade actuelle, en pierre de taille et le colossal clocher ne furent ajoutés qu'en 1871.

La première messe à Saint-Clet a été célébrée dans la sacristie, par Messire C.-E. Marsolais, le 5 mars 1851, jour qui coïncidait avec le mercredi des Cendres.

Au mois de septembre de la même année, le 25, eut lieu la bénédiction de l'église et de la cloche qui sonne encore, par Messire F. Cholette, curé de Saint-Polycarpe.

Cette cloche, du poids de 535 livres, fut nommée Marie-Louise, Eugène, Rose et Justine. Pour n'avoir pas un seul nom à la mode d'aujourd'hui, elle s'en trouve aussi bien et n'en sonne que mieux.

Le presbytère actuel a été construit par M. Chagnon, en 1886.

M. Marsolais, premier curé, prit possession de sa cure le 4 mars, et le lendemain, il ouvrit les registres en y inscrivant le premier baptême fait dans cette paroisse. Un desservant et six curés ont exercé le ministère à Saint-Clet. Ce sont :

M.M. Th. Brassard, desservant, de 1849-1851 ; C.-E. Marsolais, 1er curé, de 1851-1866 ; Henri Morin, de 1866-1867 ; M. Théop. Thibaudeau, de 1867-1869 ; M. Théop. Chagnon, de 1869-1890 ; M. Gaspard Bérard, de 1890-95, et A.-Chs. Dugas, de 1895 1900.

A. C. D.

## PRETRES FRANÇAIS PRISONNIERS DANS LE PORT DE QUÉBEC EN 1801

Dans un remarquable travail lu en 1885 devant la *Société Royale*, M. l'abbé Bois parle au long des prêtres français qui, chassés de leur pays par la révolution, allèrent, en 1792 et les années suivantes, chercher un refuge en Angleterre. Ils s'y trouvèrent réunis jusqu'au nombre de huit mille et reçurent avec les émigrés laïques l'accueil le plus sympathique de la part tant du gouvernement que des familles nobles du pays. On calcule qu'il fut donné au-delà de \$9,000,000 pour le soutien de ces pauvres exilés.

“ Tandis que la France, dit le cardinal de la Luzerne, jusque-là si catholique et prétendant l'être encore, persécutait avec fureur les pasteurs catholiques, l'Angleterre, livrée depuis deux siècles au schisme et à l'hérésie, les accueillait avec humanité, se faisait le modèle du monde entier par sa générosité, comme elle en était le soutien par sa puissance. Quel touchant spectacle, quel admirable exemple a donné aux autres nations cette nation hospitalière, quand on l'a vue tout entière, clergé et laïques, roi et sujets, grands et petits, accourir au-devant des confesseurs d'une religion qui n'était pas la sienne, s'empresse de les accueillir, de soulager leurs douleurs, de subvenir à leurs besoins, d'en adoucir les maux ! Daigne Celui qui seul a dans sa main le digne prix de tant de bienfaits, lui en accorder les récompenses les plus abondantes, et surtout celle qui est la plus précieuse et la plus désirable ! Puissent les aumônes de ce peuple bienfaisant monter, comme celles de Corneille, jusqu'au trône céleste, et en faire descendre sur lui le don inestimable de la foi ! ”

On sait que ce vœu a été exaucé, en partie du moins, et que le séjour en Angleterre de tant de dignes et pieux ecclésiastiques français a fait disparaître bien des préjugés, amené la fin de bien des injustices et provoqué ces conver-

sions extraordinaires dont le courant n'a plus ensuite été interrompu.

Pour que les secours aux exilés fussent distribués avec intelligence et régularité, on avait nommé un bureau spécial présidé par M. Wilmot, et c'était Mgr de la Marche, évêque de Saint Pol-de-Léon, qui avait la gestion des sommes affectées au clergé. C'est avec ce dernier que l'évêque de Québec entretenait une correspondance suivie, et ce fut en partie par son entremise que quarante et un prêtres français purent venir en Canada et s'y dévouer dans l'exercice du saint ministère. Jusque-là, le gouvernement britannique avait été sourd aux demandes réitérées de l'évêque de Québec, et il fallut la révolution française et les persécutions qui en furent la suite pour changer ses dispositions hostiles et amener ici des ecclésiastiques très distingués pour la plupart et qui rendirent les plus grands services dans les différents postes qui leur furent confiés.

M. Boisdonne la liste de quarante-deux prêtres français qui vinrent au Canada de 1791 à 1806. Le dernier fut M. Nicolas-Aubin Thorel ; mais M. Bois se trompe en donnant 1806 pour la date de son arrivée. Ce monsieur débarqua à Québec le six octobre 1801 et mourut à l'Hôpital-Général le 22 janvier 1802 (1). De plus, il n'était pas venu précisément pour offrir ses services à l'évêque de Québec, mais était prisonnier avec dix autres abbés français à bord de la frégate anglaise *La Résistance*, et ne put descendre à terre que parce qu'il était dangereusement malade. Les autres furent obligés de rester à bord, et ce durant tout le mois d'octobre.

---

(1) Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du clergé canadien*, a deux Nicolas-Aubin Thorel, dont l'un arrive en 1780 et l'autre en 1801, mais tous deux meurent le même jour, après entente préalable sans doute ! Inutile de dire qu'il n'y eut qu'un Thorel, et que si l'auteur en a vu deux, c'est probablement pour remplacer les centaines de noms qui manquent dans cet étonnant ouvrage.

Partie de Portsmouth au commencement d'août, *La Résistance*, capitaine H. Digby, qui servait d'escorte à quatre vaisseaux-marchands, avait rencontré sur sa route un navire français dont j'ignore le nom, s'en était emparé, et avait fait prisonniers ces onze prêtres français qui se trouvaient au nombre des passagers. Continuant sa route, la frégate arriva à Québec vers le 1er octobre, pour en repartir le 30. D'après les archives de l'Hôpital-Général, elle était infectée d'une maladie contagieuse, et ce fut cette raison qui empêcha les passagers de débarquer ; mais comme ils étaient prisonniers de guerre, il n'est pas étonnant qu'on ait tenu à les garder à bord, d'autant plus qu'à cette époque les dispositions bienveillantes du gouvernement britannique s'étaient déjà singulièrement modifiées.

Quoiqu'il en soit, les onze abbés français se trouvaient dans un état de pauvreté et de malpropreté impossible à décrire et quand M. Thorel arriva à l'Hôpital-Général, il se mourait de misère et de privations. Il était né à Ecouis et n'avait que quarante sept ans. L'annaliste ajoute : " Si cette misère fut un sujet de peine pour nous, elle n'en fut pas moins un sujet de grande édification, en voyant la constance et la résignation avec lesquelles ce vertueux ecclésiastique supportait ses maux, rendant ainsi hommage à notre sainte religion."

Voici, d'après des notes écrites par Mgr Plessis, les noms de ces malheureux prisonniers :

*Ténèbre*, curé de Croix-de-vie, département de la Vendée, diocèse de Luçon, sexagénaire.

*Porte*, curé des Mollettes, département et diocèse de Chamberry.

*Brus*, curé au département de Tarn, diocèse de Lavaur.

*De Jumilhac*, chanoine du chapitre noble de la cathédrale de Toul.



*Thevenet*, chanoine de Luiseaux, département de Saône et Loire, diocèse de Saint-Claude.

*Plombat*, curé de Sulvanhac, diocèse de Rodez.

*Jean Ragneau*, religieux capucin, prêtre.

*Al. Huysens*, curé de Détrier, diocèse de Chamberry.

*Colloquin*, vicaire du diocèse de Rheims.

*Trollé*, desservant de Nancray, diocèse de Sens.

*Thorel* (ou Thorel), prêtre du diocèse de Rouen.

A la suite de cette liste écrite de la main de Mgr Plessis, je trouve la note suivante :

“ N. B. Ce dernier (M. Thorel) descendit de la frégate où il était prisonnier et mourut à l'Hôpital-Général où il fut enterré. Ce fut avec beaucoup de peine que le coadjuteur de Québec, Mgr Plessis, réussit à avoir la permission du gouverneur de faire mettre à terre M. Thorel alors dangereusement malade. Quant aux autres messieurs, la charité du clergé et des fidèles de la ville de Québec leur fit prodiguer tous les secours dont ils étaient capables pour rendre leur captivité plus supportable.”

On peut facilement se représenter leur déplorable condition : exilés de France, prisonniers de l'Angleterre, entassés sur une frégate déjà encombrée, entourée de marins protestants, ayant eu à souffrir de la faim et privés même de vêtements convenables, les voici enfin après une longue et pénible traversée, arrivés dans un port ami où ils ont l'espoir de débarquer pour se reposer de leurs fatigues et de leurs privations. Mais non, cette consolation leur sera refusée, et durant un mois, en face de cette ville catholique qui ne demanderait qu'à les recevoir et même à les garder, ils resteront prisonniers sur le bateau et ne pourront descendre sur la rive du repos et de la liberté. Du moins reçurent ils des marques de la plus vive sympathie et les deux lettres suivantes en sont la preuve éloquente, de même qu'elles montrent quel effet produisait sur tous les étrangers l'imposante

et sympathique figure de monseigneur Plessis et aussi comme le clergé et le peuple d'alors savaient pratiquer la charité. Disons qu'il en est de même aujourd'hui et que nos pères sous ce rapport du moins n'auraient pas à rougir de leurs enfants. Voici ces deux lettres signés par tous les prêtres français dont je viens de parler ; elles font autant d'honneur à celui qui les a reçues qu'à ceux qui les ont écrites et elles m'ont paru assez intéressantes pour mériter de figurer dans les *Recherches Historiques*.

A Monseigneur le Coadjuteur de Québec,  
A Québec.

Monseigneur,

Nous quittons la rade de Québec comblés de vos bienfaits ; daignez agréer l'hommage pur et sincère de notre reconnaissance : vêtus, nourris, secourus dans tous nos besoins spirituels et temporels, votre conduite à notre égard nous rappelle vivement celle des évêques de la primitive Eglise. Crainte de porter atteinte à votre modestie, nous garderons un silence profond sur tant de vertus dont l'éclat a fait sur nous une impression durable ; nous ne dirons rien de ce discernement des esprits qui vous rend si judicieux à connaître les hommes, de cette noble simplicité qui vous familiarise à tous, sans qu'aucun manque au respect qu'on doit à votre place et plus encore à votre mérite personnel ; enfin de cette charité effective, compatissante, qui vous gagne tous les cœurs en les élevant à Dieu. Jouissez longtemps de ces faveurs que vous avez reçues du ciel ; vous ne le ferez jamais que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Pour nous, il nous restera le doux plaisir de publier vos vertus et vos bienfaits partout où la Providence dirigera nos pas ; nous osons y ajouter le regret sincère de nous voir éloigné d'un prélat qui nous laisse tant à admirer en lui. Il faut au reste, Monseigneur, que Dieu soit bien mécontent de nous, puisqu'il n'a pas trouvé à propos de nous ménager les moyens

de demeurer auprès de vous et dans cette terre heureuse de Gessen où les vrais israélites jouissent de l'heureuse liberté des enfants de Dieu, tandis qu'il nous faut revenir dans cette malheureuse Egypte, notre patrie, frappée peut être encore des ténèbres de l'erreur. Oh ! si jamais nous pouvions obtenir de Mgr l'évêque de Saint-Pol et du gouvernement anglais l'agrément de revenir à Québec, nous volerions vers vous, Monseigneur, comme vers un bon père, pour jouir du spectacle touchant de vos exemples et de vos vertus. C'est dans ces sentiments et avec ceux d'un profond respect que nous avons l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Les très humbles et très obéissants serviteurs,

BRUS, Curé,

Al. HUYSENS, Curé,

JEAN RAGNEAU, prêtre,

PLOMBAT, Ptre. curé.

P. S. Nous osons vous prier de faire agréer nos très humbles remerciements à tous vos dignes coopérateurs et aux dignes épouses de J. C. qui ont contribué à nous secourir, ainsi qu'à tous les fidèles, sans oublier ceux que l'humanité a rendus sensibles à nos malheurs.

A bord de la frégate *La Résistance*, ce 29 octobre 1801.

A Monseigneur le Coadjuteur de Québec,

A Québec.

Monseigneur,

L'accueil gracieux qu'a bien voulu nous faire Votre Grandeur nous a pénétrés de la plus vive sensibilité et a adouci les rigueurs inséparables de notre déportation ; il nous a d'autant plus flattés que nous le regardons comme un prélude et un heureux présage de celui que nous espérons avoir en France.

Nous avons été douloureusement affectés quand, après notre capture, nous avons su que nous allions être conduits

au Canada. Aujourd'hui nous regardons ce voyage comme un bienfait de la Providence qui nous y menait comme par la main, pour notre instruction et notre édification. Un prélat doué d'éminentes vertus, qui à une vraie modestie réunit une noble et touchante simplicité, un père dont l'âme généreuse et compatissante a été vivement émue à la vue de notre misère et de nos souffrances, et qui par une tendre et vigilante sollicitude nous a prodigué au-delà de nos souhaits tous les secours qui nous étaient nécessaires ; un clergé édifiant en qui nous avons trouvé des frères et des amis et des fidèles imitateurs de leur respectable modèle ; enfin un peuple de mœurs patriarcales ; tel est le spectacle ravissant qui nous attendait en Canada, et que nous avons vu avec admiration. Mais ce qui l'avait causée, Monseigneur, cette admiration, va devenir le sujet de nos vifs regrets. Nous aurions bien désiré ne point nous séparer de Votre Grandeur, fixer notre séjour dans votre diocèse, y respirer en paix, à l'ombre d'un gouvernement pacifique et protecteur, et consacrer nos veilles et nos faibles talents à coopérer au salut d'une partie du troupeau confié à vos soins. Mais cela n'entre pas dans les vues de Dieu ; nous ne sommes point assez purs, nous n'avons point encore été assez éprouvés dans le creuset des tribulations pour avoir l'honneur d'être agrégés de mœurs et de vertus angéliques. Semblables aux israélites murmurateurs, nous aurons parcouru des yeux, à loisir, les côtes riants et fertiles du Saint-Laurent ; nous aurons vu la terre d'abondance, la terre désirée, mais il ne nous aura pas été donné d'y poser les pieds. *Terram lacte et melle fluentem.*

Nous partons, Monseigneur, couverts de vos bienfaits, nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance envers Votre Grandeur ; nous en sentons toute l'étendue, mais les expressions nous manquent pour la rendre.

Daignez agréer, Monseigneur, nos respectueux et sincères adieux ; nous prions le Très-Haut de vous conserver à ce

vaste diocèse pour son bonheur et son salut, sous les auspices d'une paix profonde, à l'abri des orages et des tempêtes révolutionnaires.

Nous vous laissons à regret l'infortuné Thorel, mais nous nous consolons sur son sort, le sachant en si bonnes mains ; et le recommander à votre sollicitude serait déjà avoir oublié combien vous êtes compatissant et généreux.

Nous avons l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Les très humbles, très obéissants

et très respectueux serviteurs,

Les prêtres français,

TÉNÈBRE, DE JUMILLAC,

THEVENET, COLLOQUIN,

TROLLÉ, PORTE.

A bord de *La Résistance*, 30 octobre 1801.

C'est en vain que j'ai cherché d'autres documents sur ce touchant épisode. Que sont devenus ces abbés ? Ce qui est certain, c'est qu'ils ne sont point revenus en Canada, et s'ils ont écrit, leurs lettres n'ont pas été conservées.

Comme bien d'autres de leurs compatriotes, après avoir séjourné quelque temps en Angleterre, ils seront retournés dans leur patrie, emportant dans leur cœur le souvenir impérissable de la charité britannique et de leur pénible mais consolant voyage au Canada.

Mgr H. TÊTU

---

## JEAN BISSOT DE VINCENNES

Voici quelques notes supplémentaires à celles déjà publiées par notre ami Edmond Mallet, de Washington, sur ce voyageur et explorateur canadien, qui a, dit-on, donné son nom à la capitale de l'Indiana :

**1668.**—“ Le vingt-unième du mois de janvier mil six cent soixante huit, a été baptisé par moy, Henry de Bernières, curé de cette paroisse, Jean-Bapt Byssot, fils de François Byssot et de Marie Couillard, sa femme, né le dix-neuf du même mois et an. Le parain a été M. Jean Talon, intendant pour le roy en ce pais, et la maraine Guillemotte-Marie Hébert, femme de feu Guillaume Couillard, de cette paroisse.  
H. DE BERNIÈRES.”

**1687.**—Le 20 octobre <sup>\*\*\*</sup>1687, Jean Bissot de Vincennes, fils de défunt François Bissot et de Marie Couillard, présente une requête au Conseil Souverain, représentant qu'ayant atteint l'âge de vingt ans ou environ et étant sur le point de passer en France pour un employ, il lui soit accordé des lettres de bénéfice d'âge qui lui facilitent le maniement de son bien. (*Jugements et Délibérations*, vol. III, p. 189).

**1694.**—Le 25 octobre 1694 (greffe de Chambalon), Jean Bissot, sieur de Vincennes, demeurant à Québec, vend à Louis Marchand, aussi de Québec, tous les droits qu'il peut avoir et prétendre en la seigneurie de Mingan, et la moitié franche d'une terre en la seigneurie de Lauzon, voisine de Beaumont, pour la somme de 2,500 livres. Cette terre lui avait été concédée, conjointement avec son frère Charles, par son parain, l'intendant Talon. Il signe alors comme suit :

*Bissot Vincennes*

\* \* \*

**1709.**—Le 10 juillet 1709 (greffe Le Pallieur), Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, demurant à Québec, est à Montréal et vend pour une seconde fois sa part en la seigneurie de Mingan, à François Brissonnet, marchand perruquier de Montréal.

\* \* \*

**1736.**—Extraits d'une lettre de Toussaint Loizel, trouvée dans le greffe de Comparet, notaire à Montréal :

“ La pertuite, ”

“ Mon cher frère,

“ .....

Je ne puis avant que de finir me dispenser de vous marquer un mot au sujet de la guerre que l'on a fait sur les Chiskachas, où nous avons perdu 40 Français. M. D'Artaguette, commandant du dit poste, a été tué avec sept officiers des troupes, quatre de milice, tous les personnes de famille ont pars dans ce malheureux coup. S'est une désolation mortelle dans nos pauvres Illinois de se voir privé de tant de braves gens. Je finis mon cher frère en vous assurant que personne n'est avec plus d'attachement et d'amitié,

Vostre chère frère,

TOUSSIN LOIZEL.”

“ A Ste-Anne, le 13 avril 1736.”

“ A l'égard des personnes qui ont périés dans cette malheureuse guerre, sont Mrs. De St-Ange, fils, Coulonge, Levillié, le jeune Duclaude, Vincenne, la Gravière avec M. Belcoue et un autre de ses frères, et le quatrième avec une épaule cassée. M. de Tonty, D'Esgly et le vieux Lalonde et Antoine Carrière, Louis Langlois, M. Dutilly, fils. Les autres sont Français ou de Québec, nous ne les connaissons pas.”

\* \* \*

**1746.**—Le 24 janvier 1656, la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Québec concède à François Bissot, sieur de la Rivière, un banc de six pieds de largeur sur trois pieds et demi de profondeur dans la dite église, pour en jouir par lui et ses hoirs à perpétuité, moyennant cent livres une fois payées et les droits ordinaires payables à la dite paroisse, à chaque mutation. A l'origine, ce banc était au-dessous des balustres et sièges du lutrin ; en 1729, il se trouvait le deuxième du rang du milieu, du côté de l'Évangile.

A la mort de Bissot, en 1678, Louis Jolliet, gendre de Bissot, par rapport à sa femme Claire-Françoise Bissot, et aussi, allègue-t-on, par rapport aux services rendus comme organiste de la paroisse de Québec, eut la jouissance de ce banc jusqu'à son décès, en 1700 ; et ensuite sa femme, Claire Bissot, aussi jusqu'à son décès en 1710.

Alors succède à la femme de Jolliet comme occupant du banc de Bissot, sa fille Claire Jolliet, qui avait épousé Joseph DeFleury, sieur de la Gorgendière, seigneur D'Eschambault. Le 13 mars 1720, la fabrique de Québec accorde régulièrement la jouissance du banc de Bissot au sieur de la Gorgendière susdit.

Le 8 avril 1729, François Bissot le fils, bourgeois de Québec, par le ministère de Jacques Delafontaine Belcour, son gendre, met en cause la fabrique de Québec, pour se faire mettre en jouissance du banc de son père, occupé par le sieur de la Gorgendière, offrant de payer tous les frais de mutation.

La fabrique répond n'avoir pu se dispenser de concéder le banc en question, au sieur Lagorgendière, comme ayant épousé Claire Jolliet, petite fille de Bissot ; ne s'étant alors présenté d'autres personnes agissant comme héritiers du feu sieur Bissot.



François Bissot, qui ne prend jamais le titre " De Vincennes," dans cette procédure réplique que s'il n'a pas réclamé dans le temps la possession du banc de son père, c'est qu'il ne venait en cette ville qu'une fois par année et qu'il n'a point été appelé à la délibération faite par la fabrique, parce qu'il s'y serait opposé ; mais que cela ne lui a pas ôté le droit qui lui est acquis par le titre de concession au dit défunt sieur Bissot, son père. La fabrique renvoie l'affaire devant la Prévosté et le 3 mai suivant jugement fut rendu en faveur de François Bissot, qui en a joui jusqu'à sa mort, ainsi que sa femme aussi jusqu'à son décès, en 1745.

En 1746, s'élève encore une autre contestation à propos de la jouissance de ce banc. Nicolas Boisseau, Conseiller Secrétaire du roi et greffier en chef du Conseil, en sa qualité d'époux de Louise Bissot et de représentant de Marguerite Forestier, veuve de Jean Bissot de Vincennes sa belle-mère, réclame la possession du dit banc contre Jacques De la Fontaine, conseiller, qui avait épousé Charlotte Bissot, fille et héritière de François Bissot, le fils, qui avait continué de jouir de ce banc, depuis la mort de sa belle mère.

Les héritiers de François Bissot, représentent entre autres choses, que le sieur François Bissot, le fils, s'était mis en possession du banc de son père, qu'en 1729, c'est-à-dire après la mort de son frère aîné, le sieur de Vincennes, et que s'il y avait quelque droit d'aînesse sur cet objet, il n'appartenait pas au sieur de Vincennes, qui n'en avait jamais pris possession ; d'ailleurs, l'épouse du Sieur Boisseau sait bien que les souches qui auraient pu se disputer ce droit sont éteintes et qu'elle ne doit pas ignorer qu'elle a un frère marié en face d'église avec une illinoise ou miamise qui a laissé des enfants mâles auxquels le droit d'aînesse appartiendrait de préférence à elle.

Le plaidoyer de Boisseau, représentant la veuve Bissot de Vincennes, ne se trouvait pas au dossier qui nous a passé par

les mains ; mais on peut voir par la réponse de la partie adverse, que l'argument principal de son plaidoyer fut le droit qu'avait Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, comme fils aîné, à succéder à son père, en la jouissance de son banc. On voit qu'en réponse au plaidoyer de Delafontaine, Boisseau déclara " qu'il est constant que le feu sieur de Vincennes, fils, dont parle, le dit Delafontaine par son écrit, n'a laissé aucun enfant mâle." Il fut enfin ordonné, que la veuve du feu sieur Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, ainsi que les sieurs Delafontaine et Boisseau, ès-noms, jouiraient en commun de chacun un tiers du banc en question, et qu'après le décès de la dame veuve Vincennes, Boisseau et Delafontaine en jouiraient tous deux par parts égales. A l'occasion de cette procédure, je vois la femme du feu Jean Bissot de Vincennes, signer son nom comme suit : " Marguerite forrestier, veuve Vencene."

\* \* \*

De tout cela, il résulte que Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, qui donna son nom à la capitale de l'Indiana, eut pour parrain le célèbre intendant Talon ; qu'en 1687 il était sur son départ pour la France et enfin qu'en 1694, il signait : " Bissot Vensenne."

Il paraît aussi clairement établi que Jean Bissot de Vincennes était déjà décédé en 1729 et par conséquent que ce fut son fils qui fut brûlé par les chikachas, en 1736 : Que ce fils était marié à une sauvagesse ; qu'il n'avait pas d'enfant mâle et qu'il était lui-même décédé, en 1746, lors des dernières contestations pour le banc de son ancêtre.

La lettre de Toussaint Loizel semblerait contredire les écrivains qui ont parlé de cette fameuse bataille avec les chiskachas, en 1736, quand ils prétendent qu'elle eut lieu en mai, tandis qu'elle ne peut avoir eu lieu qu'avant le 14 avril, date à laquelle écrit Loizel, qui en fournit une description assez détaillée pour ne pas s'y méprendre.

La signature reproduite de l'ouvrage de Daniel par Edmond Mallet (Indiana Historical Society Publications, vol. III, no. II) est certainement celle de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes et celle reproduite de " Kaskaskia and its Parish Records " par Mason, est bien probablement celle de François Bissot, son fils, né à Montréal en 1700.

Ce fameux " Morgan de Vincenne " qui a intrigué tant de gens, ne serait-il pas François-Marie de Vincennes, fils de Jean-Baptiste ? Il a pu signer " François Marye de Vincenne " d'une manière plus ou moins lisible et alors des personnes peu au fait de l'ancienne écriture française, auraient fait avec cela " François Morgan de Vinsenne." Il n'y aurait là rien de surprenant.

A cette époque on écrivait souvent " Marye " au lieu de " Marie " et, il y a certainement moyen de faire " Morgau " avec " Marye ", surtout si ce sont des Anglais qui déchiffrèrent ces écritures des anciens voyageurs de ce temps.

François Marie de Vincennes a bien pu aussi signer son nom de différentes manières, quelquefois " François Vinsenne " et d'autres fois " François Marye (1) de Vensenne " ; car à cette époque la chose arrivait souvent. La grande liberté que l'on se donnait en écrivant d'une manière générale, s'étendait aussi aux noms propres. On voyait journellement des personnes d'une même famille, d'une même maison, écrire différemment un même nom de famille. On en a un exemple frappant dans la famille même des Bissot. En effet, François Bissot, sieur de la Rivière, père de Jean-Baptiste, signait " F. Byssot " quand tous ses enfants, même de son vivant, écrivaient " Bissot."

PHILÉAS GAGNON

---

(1) Noms qu'il reçut au baptême.

---

RÉPONSES

*Guillaume Couillard.* (VI, II, 696.)—Guillaume Couillard, le gendre de Louis Hébert, prit une large part à l'établissement de la Nouvelle-France. Comme Hébert, il avait compris que l'agriculture est le seul moyen d'attacher le colon au sol, en subvenant aux premières nécessités de la vie.

Pendant que d'autres perdaient leur temps à faire la traite avec les sauvages, Couillard développait les sources de richesse de sa terre par un travail habilement dirigé.

Il fut un des rares chefs de famille qui, lors de l'invasion des Kertk (1629), restèrent à Québec, attendant, pendant trois longues années, que la mère patrie vint les délivrer de l'état d'esclavage où le sort fatal des armes l'avait placé, lui et sa jeune famille.

Honneur donc à Couillard, à Pivert, à Martin, à Desportes qui, par leur persistance à séjourner au Canada, quand il n'y avait plus aucun lieu, aucun attrait pour les y attacher sauvèrent de l'oubli la jeune colonie française.

Couillard est le père d'une nombreuse postérité. Moins d'un siècle après sa mort, le P. Leclercq faisait remarquer qu'elle comptait plus de 250 membres, et que plus de 900 personnes étaient alliées à sa famille. Plusieurs de ses descendants ont rendu des services signalés, tant dans la nouvelle que dans l'ancienne France. Un de ses petits fils obtint des lettres de noblesse pour lui et pour ses descendants.

Guillaume Couillard eut dix enfants de son mariage avec Guillemette Hébert. Il fut inhumé le 4 mars 1663, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

N.-E. DIONNE

*Bord-à-Plouffe.* (V, XII, 689.)—En 1801, François Plouffe établit un bateau traversier entre les deux rives du fleuve, en société avec un nommé Deslauriers. Plouffe demeu-

rait sur la rive nord—d'où *bord à Plouffe*—et Deslauriers sur la rive sud dans la paroisse de Saint-Laurent.

Il y a quelques années on tenta de changer le nom de Bord-à-Plouffe en celui de Lemayville. Cet essai fut infructueux.

P.-G. R.

*Les Iroquois de Caughnawaga.* (VI, III, 706.)

—Outre les chrétiens iroquois des divers cantons qui se sont fixés à Caughnawaga à différentes époques, la population de ce village s'est accrue d'un certain nombre de prisonniers de guerre faits, soit dans des expéditions particulières des Iroquois de Caughnawaga contre des tribus sauvages, telles que les Renards en 1728, les Chicachias en 1739, soit dans des expéditions auxquelles les gouverneurs français les conviaient, telle que celle de Deerfield en 1704. Les vieux registres de la mission de Caughnawaga mentionnent plusieurs baptêmes de sauvages étrangers, avec la note " pris à la guerre " et de blancs étrangers, baptisés sous condition, avec la note " autrefois baptisé par les anglais." Dans le dernier cas, malheureusement, les noms de famille de ces blancs étrangers ne sont pas donnés. Cependant, je suis parvenu à trouver avec certitude plusieurs de ces noms de famille, par l'étude comparée des registres et de tout ce que j'ai pu recueillir de traditions de famille. C'est à l'introduction du sang blanc de captifs de la Nouvelle-Angleterre que les Iroquois de Caughnawaga doivent plusieurs des noms anglais qu'ils se donnent, comme les noms de Tarbell, Rice, Williams, Jacobs, Hill, Stacey, McGregor, etc.

Tous ces captifs, sauvages et blancs, subissaient l'influence du milieu où ils étaient, quant à la religion, la langue et les coutumes : ils devenaient catholiques et iroquois, et mis à même de retourner dans leur famille, lorsque leurs parents voulaient les réclamer, la plupart continuèrent le genre de vie auquel ils s'étaient habitués plutôt que de suivre leurs

parents ; la foi catholique qu'il avaient embrassée n'était pas non plus la moindre des raisons qui les tenaient fixés au sol de Caughnawaga. D'ailleurs ces étrangers une fois adoptés étaient considérés comme faisant vraiment partie de la tribu, ils étaient traités avec égard, le plus souvent ils faisaient partie de familles de chefs, et plusieurs d'entre eux furent élus comme chefs par la bande.

Aujourd'hui, à cause de ces mélanges, il n'y a pas une seule famille purement iroquoise à Caughnawaga, bien que chez presque toutes on ne parle guère qu'iroquois ; il n'y a qu'une couple d'individus qui se réclament iroquois sans mélange de sang blanc.

L'abbé G. FORBES

*Le comte de Caulincourt.* (VI, II, 695.)—Sur la route de Nicolet à la Baie du Febvre, à mi-chemin entre monsieur Raimbault et monsieur Fournier, était venu s'abattre, vers 1816, un personnage mystérieux.

Ayant fait l'acquisition d'une ferme, il y bâtit une maison qui n'avait de particulier que les divisions intérieures.

Son voisin, Louis Beaulac, riche cultivateur, fameux gars de six pieds, et qui avait servi dans les milices de 1812, a eu l'avantage de connaître et de fréquenter habituellement ce personnage, et d'admirer la science militaire de " monsieur le comte."

A son dire, "monsieur le comte" avait toute une chambre remplie de cartes militaires et d'armes de toutes espèces et d'une grande valeur.

A ses heures, "monsieur le comte" déployait ses cartes sous les grands ormes, près de sa maison, et là, à quatre pattes sur ses plans, il suivait et traçait des lignes, causant, discutant et interpellant, tout haut, il s'animait comme au milieu de contradicteurs..... probablement des ombres de Waterloo.

Sa maison était le rendez-vous de messieurs les curés d'Yamaska, la Baie, Nicolet, St Grégoire, Trois-Rivières, etc., régions que l'on nommait alors "la petite France," à cause de ces messieurs qui étaient des prêtres émigrés de la France.

Un beau matin, dit Beulac, la maison fut trouvée vide : monsieur le comte était parti armes et bagages, sans tambour ni trompette.

A cette époque, le vent politique était à la tempête, et le comte Dalhousie débarquait sur nos bords comme gouverneur de la province.

Cette arrivée et ce départ subits n'évoquent-ils pas les démêlés de ces deux personnages dans la politique et les guerres de l'empire ?

Beulac n'a jamais connu son singulier voisin sous un autre nom que celui de "monsieur le comte."

Mais, me dit-il un jour, vous pouvez trouver son nom au presbytère, car il a fait baptiser là un enfant.

En effet, j'ai trouvé ce nom, et voici cet acte tel que couché au registre de la Baie du Febvre :

" Le trente et un mars mil huit cent dix-huit, fait par nous prêtre soussigné, a été baptisé Charles-François-Joseph, né de ce jour du légitime mariage de monsieur François-Benoit-Auguste, comte d'Ancourt, et de dame Adelaïde-Antoinette-Augustine, comtesse de Galifait. Le parrain a été Louis Lefebvre dit Beulac, et la marraine Monique Robidas, épouse du parrain. Le père a signé avec nous, le parrain et la marraine ont déclaré ne le savoir.

LE COMTE D'ANCOURT  
FOURNIER, Ptre."

Est-ce le comte de Caulincourt ?

L.-M. BLONDIN

*L'esclavage au Canada.* (I, VII, 60).—Quelques notes sur les esclaves du baron de Longueuil, glanées dans l'histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil :

*Esclaves du premier baron.*—Charles LeMoÿne possédait un couple d'esclaves, un nègre du nom de Charles et sa femme, nommée Elizabeth ou Charlotte Tibé. De ce mariage naquirent cinq enfants, dont quatre furent baptisés à Longueuil : un garçon appelé François, baptisé le 2 août 1723 et inhumé à Longueuil, le 6 février 1730 ; une fille, Marie-Elizabeth, baptisée le 2 août 1724 et mariée en 1763, à Jacques César, nègre du sieur Ignace Gamelin ; une autre fille, Marie-Charlotte, baptisée le 10 mai 1726 ; enfin, un garçon, Joseph, baptisé le 7 mars 1728. On voit par l'acte de partage plus loin cité que ces esclaves eurent un autre enfant du nom de Charles, mais son acte de naissance ne se trouve point dans les archives de Longueuil.

*Leur partage.*—Clause de l'acte de partage des ustensiles et meubles de Charles LeMoÿne, baron de Longueuil (18 juin 1729, Adhémar, notaire), entre ses fils :

“ Les dites parties ont partagé ensemble sept nègres, y compris le père et la mère, auquel partage est eschu à mon d. sieur le baron de Longueuil, un garçon nommé François, une petite fille nommée Marie, et à mon d. sieur chevalier de Longueuil, un petit garçon nommé Charles et une petite fille nommée Charlotte, ensemble le père et la mère et un enfant à la mamelle nommé Joseph, et pour rendre mon dit sieur de Longueuil égal, le dit sieur chevalier de Longueuil a cédé une *panyse* nommée Marie-Joseph, et un *pany* nommé Gabriel, au dit baron de Longueuil, du partage les dites parties ont dit être contentes.”

Les auteurs de l'histoire de la famille de Longueuil ajoutent que tous ces esclaves n'étaient point attachés aux travaux des champs et que leurs devoirs consistaient en soins domestiques.



*Mariages d'esclaves.*—Le 5 janvier 1763, Marie, esclave de la seconde baronne de Longueuil, est mariée à Jacques César, esclave de M. Gamelin. Voici les actes de mariage et de consentement :

*Acte de mariage :—*

“ L'an de N. S. mil sept cent soixante et trois et le cinq janvier, vu un écrit de la main de M. Ignace Gamelin et signé de lui, par lequel il permet à Jacques César, son nègre, de se marier avec Marie, négresse de madame la baronne douairière de Longueuil, en date du vingt un janvier mil sept cent soixante et un, et ce, en considération des services que le dit César a rendus au dit sieur Gamelin depuis plus de trente ans, vu aussi la permission de madame la baronne douairière de Longueuil, qui permet à la dite Marie, sa négresse, de se marier au dit Cesar aux mêmes conditions et en considération des services que la dite Marie lui a rendus et toute la famille de feu M. le baron de Longueuil, depuis qu'elle a été en âge de rendre service.

“ Je, soussigné, avec la permission de M. Isambert, prêtre, curé de Longueuil, ai reçu leur mutuel consentement par parole de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence, du côté de l'époux, du dit sieur Gamelin, du sieur Christophe Gamelin Lagemeraye, du côté de l'épouse, de madame Marie Catherine Deschambault, baronne douairière de Longueuil, de M. Joseph Fleury Deschambault, agent de la compagnie, soussigné.

“ DESCHAMBAULT, LONGUEUIL,

“ IGNACE GAMELIN, J. ISAMBERT, Ptre, C. L.

“ IGNACE GAMELIN, Ptre.”

*Actes de consentement :—*

“ Je, soussigné, consent et permet à Jacques César, mon nègre, d'épouser Marie, négresse de madame de Longueuil, à la charge par madame de Longueuil de mettre en liberté et hors d'esclavage sa susdite négresse, comme je la donne à

César, sans qu'il puisse prétendre ni entendre que je lui donne sa liberté à d'autres conditions, ni pour autre mariage ; fait en double à Montréal, ce vingt-un janvier mil sept cent soixante et un."

IGNACE GAMELIN

" Je, soussigné, permet à Marie, ma négresse, qui, depuis trois ans, me sollicite de lui accorder la permission d'épouser César, nègre de M. Gamelin, à qui il donne sa liberté sous ces conditions, consens au prétendu mariage, lui accordant pareillement sa liberté, ainsi que M. Gamelin le fait au dit César, aux clauses cependant qu'ils resteront à mon service l'espace de trois ans, en leur payant deux cents livres par chaque année, leur promettant d'augmenter les dits gages, s'ils le méritent ; à Montréal, le 26 janvier mil sept cent soixante et trois.

" DESCHAMBAULT,

" LONGUEUIL, NÉE DESCHAMBAULT.

" Collationné aux registres par moi, soussigné, ce six février 1763.

J. ISAMBERT, Ptre,

Curé de Longueuil."

Il y avait donc deux ans que M. Gamelin avait consenti à ce mariage que madame la baronne de Longueuil retardait, en refusant son consentement.

Il doit y avoir une erreur de copiste dans l'acte de mariage daté du 5 janvier 1763. Le consentement de madame la baronne, daté du 26 janvier 1763, serait postérieur au mariage. Le fait que M. Isambert collationne les actes de consentement le 6 février me porte à croire que ce mariage doit avoir eu lieu la veille, le 5 février et non le 5 janvier.

MATTHIEU-A. BERNARD

*Le capitaine Baptiste.* (III, VII, 338.)—Dans le premier numéro du volume V. des *Recherches Historiques*, j'ai donné quelques notes sur le capitaine Baptiste, que je puis, je ne dirai pas compléter, mais augmenter.

J'avais mentionné un *Baptiste* trouvé dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay, mais je me suis assuré depuis que cet homme n'est pas le même que le fameux corsaire acadien.

M. Rameau, à la page 217 de sa *Colonie Féodale*, dit au sujet du capitaine : "Le commerce de Boston et des colonies voisines éprouva de tels préjudices aux mains de ces corsaires qu'on y organisa en 1696 une expédition maritime pour leur enlever leur port de refuge, en détruisant le fort de Villebon. Le commandement fut donné au colonel Church, qui arriva le 18 octobre, 1696, devant Jemsek et y débarqua, environ six cents hommes.

Mais Villebon veillait et reçut très chaudement l'attaque des Anglais, qui durent rembarquer le 20 octobre, ayant eu huit tués et dix-sept blessés, dont cinq officiers. Cette défense avait été secondée par le capitaine Baptiste, embossé sous le canon de Jemsek, lequel, aussitôt l'ennemi parti, alla à Port Royal, afin de renouveler les approvisionnements du fort.

"Baptiste était le plus redoutable des corsaires que Villebon avait attiré à Jemsek, dans la rivière Saint-Jean. Le véritable nom de Baptiste était Pierre Maisonnat, natif de Bergerac. Il finit par se fixer à Beaubassin, où il vivait encore en 1704."

Je dois à l'obligeance de mon ami M. P. Gaudet les notes suivantes. Comme chacun le sait (J'entends les historiens contemporains qui s'occupent de l'histoire de l'Acadie)—M. Gaudet est un savant historien du pays chanté par Longfellow.

Le 19 octobre, 1703, mourut à Port Royal, madame Judith Baptiste, née Soubiran, épouse du sieur capitaine Baptiste. Son corps fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean Baptiste.

Le 22 octobre 1704, à Port Royal, eut lieu le mariage de Christophe Cahouët, "fils de Christophe Cahouët et de

demoiselle Anne Masuré, de la paroisse de Saint Michel, bourgeois de la ville d'Orléans," à damoiselle Marie-Anne Maisonnat, " fillé du sieur Pierre Maisonnat et de feue Judith Soubiran, de la paroisse de Saint-Jacques, de la ville de Bergerac, diocère de Périgueux," avec le consentement de M. de Falaise, major de la province de l'Acadie, curateur de la dite mineure.

Le 24 juillet 1705, Anne Judith Maisonnat, femme du sieur Cahouët est marraine à Anne Judith Comeau. (*La marraine n'a pas signé*).

Ceci est à Port Royal. A la même place, le 27 janvier suivant, Anne Maisonnat, femme du Sieur Cahouët, est cette fois marraine à Magdelaine Samson, et signe : *Anne Baptiste*.

Enfin nous avons : " à Port Royal, le 12 janvier, 1707, le mariage du sieur Pierre Maisonnat, habitant de Port Royal, fils de Hélie Maisonnat et de Jeanne Ségure," à Marguerite Bourgeois, veuve, " fille de Jacques Bourgeois et de Jeanne Trahan." L'époux a signé : Pierre Maisonnat.

Marguerite Bourgeois naquit à Port Royal en 1657. Elle s'était mariée 1° à Jean Boudrot ; 2° à Manuel Mirande, et 3° à Pierre Maisonnat, mieux connu sous le nom de *capitaine Baptiste*.

Le recensement du 28 août 1714, nous apprend qu'à date : " le sieur Maisonnat et Marguerite Bourgeois avec leurs enfants : *Louis, Alexis, Judith, Marie et Marianne*, étaient établis à Beaubassin." Evidemment ces enfants sont issus de Manuel Mirande et de Marguerite Bourgeois.

RÉGIS ROY

*Dollard et ses compagnons.* (III, VI, 330.)—On a écrit tant de choses plus ou moins inexactes au sujet de leur fait d'armes, qu'il est temps de reproduire l'extrait mortuaire de ces braves. Il établit que le combat eut lieu au pied du Long Saut, vers le 25 mai 1660, entre 800 Iroquois et 17

Français de Montréal, accompagnés de 4 Algonquins et d'environ 40 Hurons. Treize Français furent tués sur la place et quatre faits prisonniers, en sus des sauvages alliés, tant tués que prisonniers, dont le nombre n'est pas donné.

“ Le 3ème de juin 1660.

“ Nous avons reçu nouvelles par un huron qui s'estoit sauvé d'entre les mains des Iroquois qui l'avoient pris prisonnier au combat qui s'estoit fait 8 jours auparavant entre les Iroquois, qui estoient au nombre de huit cent, et dix sept François de cette habitation et quatre Algonkins et environ quarante Hurons au pied du Long Saut, que treize de nos François avoient esté tués sur la place et quatre emmenés prisonniers, lesquels dits depuis nous avons appris par quatre Hurons qui se sont sauvés, avoir été cruellement bruslés par les Iroquois en leur pays. Or, les noms des François morts estaient :

Adam Daulat, commandant, âgé de 24 ans.

Jacques Brassier, 29 ans.

Jean Tavernier dit La Rochetière, armurier, 28 ans.

Nicolas Tillemont, serrurier, 29 ans.

Laurent Hébert dit la Rivière, 27 ans.

Alouis de l'Estre, chafournier, 31 ans.

Nicolas Gosselin, 29 ans.

Robert Jurée, 24 ans. Nous avons appris qu'il s'est sauvé par les Hollandais et retourné en France.

Jacques Boisseau, 23 ans.

Louys Martin, 21 ans.

Christophe Augier dit des Jardins, 26 ans.

Estienne Robin dit des Forges, 27 ans.

Jean Valet, 27 ans.

René Doussin, 30 ans.

Jean Le Compte, 26 ans.

Simon Guenet, 29 ans.

François Crusson dit Piloté, 24 ans.”

D. G.

*La chute Niagara.* (IV, IV, 444.)—L'aspect de cette merveille de la nature, ce tonnerre inouï, cette colonne d'eau du déluge, n'impressionne pas toujours les visiteurs, au premier coup d'œil. Les proportions nous échappent devant une telle masse liquide, de même que la basilique de Saint-Pierre de Rome désappointe celui qui la regarde tout d'abord sans prendre un terme de comparaison ou sans faire de calcul.

Par conséquent, si vous voulez voir la chute de Niagara pour la première fois...il faut l'avoir déjà vue !

Les Français qui, de 1640 à 1647, se sont trouvés en présence du phénomène n'ont pas daigné en faire mention dans leurs écrits. Il est vrai que de leur temps personne ne s'avisait de penser aux forêts, aux montagnes et aux fleuves, pas plus que l'on ne faisait cas des oiseaux, des fleurs ou des papillons, et l'on eut pris pour de l'extravagance un propos roulant sur la lune, les étoiles et les aurores boréales. La littérature du grand siècle est singulièrement dépourvue des ressources que nous offrent les attraits de la végétation de la vie animale, de même que le spectacle du firmament.

Les fleurs et les oiseaux ont été découverts par Bernardin de Saint-Pierre, à l'île Maurice, dans le Grand Océan, il y a un peu plus d'un siècle. Vers la même date Chateaubriand s'apercevait de leur existence en visitant l'Amérique.

Les bêtes et les plantes, ces chefs d'œuvres du Créateur, n'ont pas été remarquées par l'homme durant six mille ans.

C'est à peine si Racine s'est décidé à dire : Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Corneille a mis toutes ses études de la nature dans : Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.

Tous deux eussent considéré comme une chute pitoyable la moindre mention d'une cascade autre que celles de Tivoli.

Durant plus d'un siècle, les Mille Iles ont été traversées par des hommes instruits mais indifférents aux beautés qu'elles présentent.

Cartier n'a pas observé les colorations des forêts canadiennes en octobre, pourtant il les a vues au moins durant deux automnes.

Champlain parlera de la Chaudière, parceque elle interrompt la navigation et aussi à cause de la cérémonie pratiquée en cet endroit par les Sauvages pour s'attirer les bonnes grâces du manitou de l'abîme.

La première mention du Niagara est écrite par Champlain en 1603 sur la narration d'un sauvage qui se contente de dire que le lac (Erié) se décharge dans une autre grande chute où l'on fait portage.

Le Père Louis Hennepin, récollet, qui la vit en 1678, passe pour avoir été le premier Européen favorisé de ce spectacle ; cependant plus de cent Français y étaient allés avant lui, mais sans en parler, comme le voulait l'esprit du temps. Une carte publiée à Paris en 1657 par Sanson montre la cataracte et lui donne le nom de Ongiara.

Hennepin a décrit avec admiration cette prodigieuse descente des eaux et, comme le brave Père ne manquait pas d'enthousiasme, il tient la plume avec l'ardeur de notre école descriptive actuelle. Il est verbeux, exubérant, s'exprime par images et fait des comparaisons qui grandissent, s'éloignent, s'étirent, enflent son sujet.

Il finit par déclarer qu'on entend mugir ce monstre à quinze lieues lorsque le vent souffle du sud. Quant à la hauteur il va bravement au chiffre de six cents pieds.

Hennepin dit ailleurs que les bons canots d'écorce font cinquante lieues par jour !

Cavelier de la Salle, qui connaissait la localité depuis 1669, écrivait vingt ans plus tard, en y repassant, que l'eau tom-

bait de plus de cent vingt toises, par conséquent au delà de sept cents pieds. Enfoncé Hennepin.

La chute mesure cent soixante et sept pieds du côté américain et cent cinquante huit du côté du Canada.

D'une rive à l'autre, elle donne quatre mille et soixante dix pieds parce qu'elle forme une courbe très forte appelée le Fer à Cheval. Elle débite quinze millions de pieds cubés d'eau par minute.

Le fond de la rivière, au-dessus de la chute, en arrivant au précipice, est beaucoup plus creux du côté canadien, aussi les neuf dixièmes du courant se portent vers le Fer à Cheval.

J'ai vu un homme qui avait vu la chute à sec, ou si vous aimez mieux ne coulant plus. Il me conta le fait en 1865, disant que cela remontait à 1820, à peu près. Un vent qui dura deux jours refoulait le courant vers le lac Erié, si bien qu'il ne restait plus qu'une mince couche d'eau dans l'espace des douze ou treize milles immédiatement au-dessus de la chute ; l'eau avait beaucoup baissé également dans les dix autres milles qui s'étendent jusqu'au lac Erié. De ce lac à la chute il y a vingt-deux milles.

Lorsque le vent tomba, le flot revint d'une allure effrayante, à la façon de la mer Rouge engloutissant l'armée de Pharaon.

Nulle part, dans les deux Amériques on ne rencontre autant de nouveaux mariés faisant leur voyage de noces et rien n'est plus facile que de les reconnaître, parce que ces jeunes couples ne sont jamais comme les autres. Après en avoir passé une centaine à l'inspection, je résume le "Niagara de mes pensées" sur ce sujet en disant :

" Se marier, voir Niagara, et vivre très vieux, sans rhumatisme ! "

BENJAMIN SULTE



QUESTIONS

708.—D'où est venu à l'Acadie, comté de Saint-Jean, le surnom de Blairfindie ?

S. A. M.

709.—La ville de Durban, dans le sud de l'Afrique, dont il est question dans les journaux depuis le commencement de la guerre entre l'Angleterre et le Transvaal, n'a-t-elle pas été nommée ainsi en l'honneur du général Durban qui fut commandant des forces à Québec, au commencement du siècle ? Il me semble qu'en partant de Québec, Durban fut envoyé en Afrique.

SOLD.

710.—Qui pourra nous donner les noms des juges qui ont siégé à la Cour Supérieure du district des Trois-Rivières depuis la cession du Canada ?

T. R.

711.—Parlant de la cathédrale de Québec, Garneau dit que : " Il fut question de créer une grande loterie de dix mille billets d'une valeur totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale, incendiée durant le siège. Afin d'intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la Société biblique, on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens."

M. l'abbé Casgrain, cité par M. P.-A. de Gaspé, dit, de son côté, que la cathédrale fut reconstruite pendant les années 1768-69-70-71, et que l'inauguration de cette église eut lieu le 14 avril 1771.

D'après cette dernière note, il paraîtrait que le projet du Conseil exécutif de la province de s'emparer de la cathédrale afin de la faire servir au culte protestant, tel qu'énoncé par Garneau, ne fut pas mis à exécution.

Connaît-on les motifs qui firent reculer le gouvernement et l'empêchèrent de consommer cette iniquité ?

F.-J. A.